

COMPTE RENDU SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Le 7 avril 2021, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LÉBOUCQ, maire de MUIDS, en vue de procéder à l'examen des dossiers prévus à l'ordre du jour à savoir :

- approbation du compte rendu du 18 mars 2021
- Vote du compte de gestion
- Vote du compte administratif et affectation des résultats
- Augmentation des taxes directes locales
- Subventions communales
- Vote du BP 2021
- Transfert de compétence PLU(i) à SNA
- Remplacement d'un agent en maladie par un apprenti

QUESTIONS DIVERSES

- Etat de la route de la Cité de la Troplais (martine TERNISIEN-PLET)
- Eclairage public rue du Mesnil
- Nettoyage de la plage
- Logement 4 cité des fleurs
- Ménage bibliothèque
- Nature des dépôts de remblais (philippe LE MAIGNAN)

Etaient présents : MRS L.HENOCH-L.GARCIA.B.LETHIAIS
MMES T.STAGE, M.TERNISIEN-PLET, C.DELACOUR-TAMISIER
B.PHILIPPE-GARCIA
MRS P.LEMAIGNAN, L.MARIE, C.DELAUNAY,
M.LEBRET,A.BOUCHER

Absent : N.GUENOLE

Absent excusé: MR Pierre-Antoine BARREAULT (pouvoir à monsieur Philippe LE MAIGNAN)

\$

APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 MARS 2021

Le compte rendu du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DU CA 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Bernard LÉBOUCQ maire de Muids commente le CA 2020.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

619 948.43 €

Résultat de fonctionnement : 235 036.25 €

RECETTES

854 984.68 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

151 845.86 €

Résultat d'investissement :- 65 101.73 €

RECETTES

86 744.13 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats dont le montant s'élève à la somme de 169 934.52 €. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic HENOCH et se retire pour le vote du CA 2020. Monsieur Ludovic HENOCH demande au Conseil Municipal de voter le CA 2020. Celui-ci est voté à l'unanimité

AUGMENTATION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taxes directes locales comme suit :

	ANNEE 2020	ANNEE 2021
Taxe foncière bâtie	15.83 %	17.41 %
taxe foncière non bâtie	36.40 %	46.40 %

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le montant des subventions pour l'année 2021 s'élève à la somme de 9 290.00 €

VOTE DU BP 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le BP 2021 de la commune en arrêtant :

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
826 363.10 €	826 363.10 €

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
360 957.31€	360 957.31 €

TRANSFERT DE COMPETENCE PLU (i) à SNA

Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

REMPLACEMENT D'UN AGENT EN MALADIE PAR UN APPRENTI

L'état de santé d'un agent communal en arrêt depuis le mois de janvier ne s'est pas amélioré c'est pourquoi monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre un apprenti.

QUESTIONS DIVERSES

Etat de la route de la Cité de la Troplais (Martine TERNISIEN)

Madame TERNISIEN fait remarquer que l'état de la Cité de la Troplais continue de se dégrader et devient impraticable. Les démarches de reprise de la route par la commune sont en cours.

Eclairage public rue du Mesnil d'Andé (Cyril DELAUNAY)

Monsieur DELAUNAY signale un manque d'éclairage public rue du Mesnil Entre les nouvelles constructions et les anciennes.

Nettoyage de la plage

La plage sera réaménagée, nettoyée et rechargée en sable

Logement 4 Cité des Fleurs

Dans le logement communal situé au 4 Cité des Fleurs, il y a un refoulement d'odeurs. Le problème va être étudié.

Ménage bibliothèque

Le ménage de la bibliothèque sera désormais le vendredi.

Nature des dépôts de remblais (Philippe LE MAIGNAN)

Philippe LE MAIGNAN demande suite à l'émission diffusée sur Antenne2 d'avoir des garanties sur la nature des dépôts de remblais.

Une entrevue avec les représentants de la société sera organisée prochainement.